

**OBJET : ARRÊTÉ FIXANT LA COMPOSITION DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN A LA VILLE ET AU CCAS DE BUXEROLLES.**

Le Maire de la Commune de BUXEROLLES,

Vu le code général de la fonction publique,  
 Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics  
 Vu la délibération du Conseil Municipal n°20220509\_13 en date du 9 mai 2022 créant un Comité Social Territorial commun à la Ville et au CCAS de Buxerolles, et vu la décision de fixer le nombre de représentants du personnel au comité social territorial à 5 titulaires et à 5 suppléants, suite à la consultation des organisations syndicales du 30 avril 2026,  
 Vu le recensement des effectifs relevant de la Ville de Buxerolles et du CCAS de Buxerolles au 1er janvier 2026,

**ARRETE**

**Article 1 :** Les effectifs relevant de la Ville de Buxerolles et du CCAS de Buxerolles au 1er janvier 2026 sont de 118 femmes et de 43 hommes, soit 161 agents au total.

**Article 2 :** La composition du Comité Social Territorial est fixée comme suit :

	Titulaires	Suppléants
Comité Social Territorial	5	5

**Article 3 :** Les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée, des femmes et des hommes, fixée comme suit :

	Femmes	Hommes
Comité Social Territorial	73,29%	26,71%

**AR Prefecture**

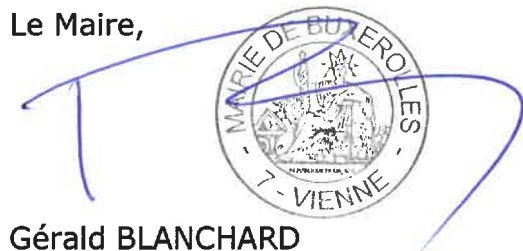
086-218600419-20260518-20260518\_AMP107-AR  
 Reçu le 20/05/2026

**Article 4 :** Le présent arrêté sera :

- transmis à Monsieur le Préfet de la Vienne
- transmis aux organisations syndicales
- affiché dans les locaux de la Commune et du CCAS de Buxerolles
- publié sur le site de la collectivité

Buxerolles, le 18 mai 2026

Le Maire,



Gérald BLANCHARD

**Le Maire**

\* Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
\* Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers ou par l'application internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.

**AR Prefecture**

086-218600419-20260518-20260518\_AMP107-AR  
Reçu le 20/05/2026